

a excité d'avantage notre admiration est Mlle. Céline Lafrance.

Nous pouvons maintenant faire son éloge puisque nous n'avons plus à craindre de blesser son humilité. Depuis plusieurs années cette jeune Dlle. était le modèle de ses compagnes qui unanimement lui ont décerné le plus haut prix, celui de la vertu. Elle en était bien digne par ses rares qualités ; à de grands talents elle a toujours su joindre une grande modestie. Dans son regard on voyait briller l'aimable candeur, sa figure était empreinte de bonté et de douceur. Quelqu'un faisant son éloge me disait *cette enfant n'est pas de ce monde* je le crains bien, elle paraît être un ange par sa tendre piété, par l'ardent désir qu'elle a de s'envoler au ciel ; aussi a-t-on toujours remarqué que dans ses compositions elle aimait surtout à parler des beautés du Paradis et qu'elle en parlait admirablement bien. Voyons la maintenant sur ce théâtre où elle est forcée de faire briller ses talents et ses vertus ; une douce mélancolie est répandue sur ses traits qui paraissent un peu altérés par les fatigues... on nous dit qu'elle ne jouit pas d'une forte santé depuis quelques mois. Sa voix quoique faible est bien accentuée, elle paraît être l'expression de son cœur si bon et si sensible. C'est surtout dans le drame si touchant de la *vertu récompensée* et de *l'orgueil puni* que cette bonne enfant nous a dévoilé toute la sensibilité de son cœur. Sous le nom de Louise elle a fidèlement reproduit ses propres vertus, sa modestie, sa douceur, sa piété filiale et sa charité. Aussi chacune de ses paroles produisaient-elle une vive émotion sur l'auditoire. On se réjouissait, on s'attendrissait, on pleurait avec elle. Je dois dire ici que toutes celles qui ont pris part à ce drame si sentimental ont aussi parfaitement rempli leur partie. Après avoir essayé nos larmes et comprimé nos vives émotions, nous écoutons la proclamation des récompenses.

Oh ! que nous fûmes heureux de voir poser sur le front pur de l'humble Céline Lafrance une couronne de fleurs symbole de la couronne immortelle dont bientôt elle espère jouir. Son nom plusieurs fois proclamé fut toujours accueilli avec enthousiasme tant on aimait à rendre hommage à des talents accompagnés de tant de modestie. Au milieu de ces applaudissements, cette pieuse enfant est humiliée elle gémit sous le poids de ces louanges qu'elle ne croit pas mérités. A Dieu seul la gloire, paraît-elle dire, à moi les humiliations. On voit qu'elle désire descendre bientôt de ce théâtre où brille malgré elle son rare mérite, pour aller se reposer dans le cœur adorable de Jésus. Mais avant de se séparer de ses chères compagnes, cette tendre

enfant avait des adieux à leur dresser, elle le fit dans les termes les plus touchants. Faut-il donc, disait-elle, quitter si tôt et et pour toujours peut-être, ce pieux asile où tout est bonheur et jouissance pour nous ; nos vertueuses institutrices, qui en développant notre intelligence, savent si bien nous inspirer l'amour de la vertu. Compagnes chéries faut-il déjà nous séparer !... oui Dieu le veut, il faut nous quitter, séparons nous donc, mais en demeurant toujours unies par les liens de la plus étroite amitié. Séparons nous, dans la douce espérance d'être bientôt réunies dans la céleste Patrie.... Adieu donc, mes tendres amies, s'écriait-elle, avec un accent qui déchirait le cœur.... Adieu !... en prononçant ce dernier mot elle retombe sur son siège, accablée sous le poids de ses émotions et fondant en larmes avec ses affectionnées compagnes.

Nous nous retirâmes, vivement émus et pénétrés d'une bien juste admiration. Mais hélas ! les heures se suivent et ne se rassemblent pas, à des moments d'allégresse, succèdent souvent des heures d'angoisses, de longs jours d'amertume.

Vers dix heures une affligeante nouvelle répand une profonde tristesse dans cette Communauté naguère si heureuse. On annonce qu'une élève vient de tomber malade, quelle est bien souffrante, que déjà elle crache le sang. On s'empresse, on entoure son lit ; Quoi ! c'est elle.... s'écrient on gémissant plusieurs de ses jeunes compagnes.... Oui c'est bien elle, l'objet de votre affection, l'ange de la terre la pieuse Céline atteinte d'une hémorragie. On prie, on pleure... le mal augmente, vers minuit on juge convenable de lui donner l'extrême-Onction.

Il n'y avait que trois jours qu'elle avait eu le bonheur de recevoir son Dieu, elle aurait désiré le recevoir de nouveau s'il eut été possible. Elle se résigne... elle prie, lève souvent ses yeux vers le Ciel, presse sur ses lèvres et sur son cœur l'image de Jésus, elle lui offre sa vie.... Le sacrifice est accepté.... à 3 heures ce matin sa belle âme, comme une blanche Colombe, quitte la terre pour s'en voler au Ciel !..... On trouva quelques heures après aux pieds de la Statue de la Sainte Vierge une couronne de fleurs, c'était cette sainte enfant qui la veille était venue secrètement l'offrir à la Reine du Ciel, dans l'espérance de recevoir en retour une couronne immortelle.

Correspondences.

Messire D... Ste. Thérèse.—2d semestre.
Messire F... Lotbinière.—2d et 3e semestre.
Messire D... Islet.—2d semestre.
Messire L... Ancienne-Lorette.—1er et 2d sem.

AVIS.

TOUTS ceux qui ont des réclamations contre la succession du feu Révérend FRENX LOUIS, sont priés de filer leurs comptes dûment attestés, entre les mains de monsieur le Supérieur du Séminaire de Québec, ou du soussigné, et ceux qui doivent à la dite succession, sont requis de payer immédiatement, au soussigné ou au dit Supérieur, exécuteur-testamentaire.

ANT. A. PARENT, junr.

Québec 19 août 1849.

N. P.

SOCIÉTÉ

SAINT-JEAN-BAPTISTE

De Québec.

ELECTION GÉNÉRALE.

EN conformité aux statuts de la Société il se tiendra une Assemblée Générale de tous les membres, lundi, le quatrième jour de Septembre prochain, à la Salle des Séances de l'Ancien Hôtel du Parlement à sept heures du soir, pour y procéder à l'élection des Officiers Généraux de la Société et à la confirmation de l'élection des officiers Sectionnaires.

Les Secréétaires de Section sont priés de communiquer au Soussigné le rapport annuel des procédés de leurs sections respectives, avec la liste des membres et un état des finances, d'ici au vingt d'août prochain, afin que le tout soit soumis au Comité Général de Régie, et communiqué en forme de rapport annuel de la Société à l'Assemblée Générale du 4 Septembre.

Les membres sont requis d'exhiber leurs cartes d'admission à l'entrée de la salle pour avoir le droit de voter.

Par ordre.

U. J. TESSIER,

Secrétaire-Archiviste.

Québec, 24 juillet 1849.

Parapluies Français, Etc.

LES Soussignés viennent de recevoir un assortiment de PARAPLUIES FRANÇAIS, en Soie cuite, de 26 et 28 pouces, montés en vrai bois.

Batais Français de Chienclent, pour mpis.

Parfumerie de Lubin.

Brosses à barbe, françaises.

Une variété d'articles de COUT et d'UTILITÉ, comprenant l'assortiment le plus splendide qui ait été importé à Québec.

J. & O. GREMAZIE,

Rue la Fabrique, No. 12.

Québec, 28 juin 1849.

ASSOCIATION

POUR LA COLONISATION DES TOWNSHIPS DU DISTRICT DE QUÉBEC.

L'ASSOCIATION a établi son Bureau en l'Étude de Mre. J. B. A. CHARTIER, Notaire, en la Bassé-Ville de Québec, dans l'Ancien Couvent.

N. B.—Le Bureau est ouvert tous les jours ouvrables de deux heures P. M. à cinq heures.

J. B. A. CHARTIER,

Secrétaire.

Québec, 17 juillet 1849.



BATEAUX-A-VAPEUR

DE LA LIGNE DU PEUPLE.

LES bateaux-à-vapeur le QUÉBEC et le JOHN MUNN, portant la malle, laisseront Québec tous les jours pour MONTREAL, à 5 heures P. M. Ils s'arrêteront à Trois-Rivières, au Port St. François et Sorel. Passagers de chambre, 16\$, sur le pont, 5\$.

J. WILSON

Québec, 26 mai 1849.